

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE L'ÉNERGIE
SIÈGE SOCIAL : SHAWINIGAN
COMTÉS DE LAVIOLETTE, MASKINONGÉ,
PORTNEUF ET SAINT-MAURICE

À une séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie, tenue le mardi 7 septembre 1999 à 19 h 45, au centre administratif à Shawinigan, sont présents sous la présidence de monsieur Jean-Yves Laforest, les membres suivants :

Madame Nicole B.-Girard	Monsieur René Gélinas
Monsieur Claude Béland	Monsieur Serge Lafontaine
Madame Marie-Josée Bergeron	Monsieur Michel Paillé
Madame Carole Boisclair	Madame Nicole Périgny
Monsieur Mario Champagne	Monsieur Maurice Poudrier
Madame France Désaulniers	Monsieur Grégoire Rompré
Monsieur Marc Dumont	Madame Diane Samson
Monsieur Réjean Gélinas	Monsieur Yves Tousignant

AINSI QUE madame Louise Piché, commissaire représentante du comité de parents.

Monsieur le commissaire Steve Martin est arrivé à 21 h 20.

PARTICIPE à cette séance, le directeur général monsieur Jean Lavoie. Monsieur Jean-Pierre Hogue, directeur général adjoint, assiste à cette séance.

SONT AUSSI PRÉSENTS, les membres du personnel cadre suivant :

Me Serge Carpentier	Secrétaire général et directeur des Services de l'informatique
Monsieur Denis Émond	Directeur des Services des ressources humaines
Monsieur Pierre Larose	Directeur des Services complémentaires
Monsieur Claude Rousseau	Directeur des Services de l'enseignement
Monsieur Jean-Guy Trépanier	Directeur des Services des ressources matérielles
Monsieur Claude Vincent	Directeur des Services des ressources financières

Dans l'assistance, la présence d'une dizaine de personnes est constatée.

Ayant quorum, monsieur le président Jean-Yves Laforest ouvre la séance.

Président

Secrétaire

Initialement, les membres du conseil des commissaires procèdent successivement à l'adoption de l'ordre du jour de la présente séance et d'un procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil des commissaires.

Adoption de
l'ordre du jour

RÉSOLUTION 60 0999 : Madame la commissaire Nicole Périgny
PROPOSE que l'ordre du jour décrit au document
0999-02 soit adopté en y ajoutant les articles suivants :

- 5.6 Engagement d'une agente d'administration
- 12.2 Calendrier des consultations 1999-2000
- 12.3 Question sur la capacité des autobus au secondaire

QUE l'article 5.1 soit déplacé pour être plutôt
considéré à l'article 12.1.

QUE les articles 5.2 et 8.2 soient considérés à huis clos
après l'article 12.3 de l'ordre du jour.

Adopté unanimement

Adoption d'un
procès-verbal

RÉSOLUTION 61 0999 : Chaque membre présent du conseil des commissaires
ayant reçu copie du procès-verbal de la séance
ordinaire du conseil des commissaires tenue le 17 août 1999 au moins six heures avant le
début de la présente séance, madame la commissaire Nicole B. Girard PROPOSE que le
secrétaire général soit dispensé de la lecture de ce procès-verbal;

QUE le procès-verbal de cette séance ordinaire, inscrit
sur le document 0999-04, soit adopté tel que rédigé.

Adopté unanimement

Considération est après faite d'un résumé de correspondance. Au terme des explications
fournies, les résolutions ci-après décrites sont adoptées.

Appui au projet
présenté par
l'organisme
GARDE au
ministère de
l'Environnement

RÉSOLUTION 62 0999 : CONSIDÉRANT que l'organisme mauricien GARDE
(Groupe d'action pour le respect et la défense de
l'environnement) présentera au ministère de l'Environnement et de la Faune un projet;

CONSIDÉRANT plus particulièrement que ce projet
vise à faire une tournée des classes de 5^e et 6^e année du primaire dans un but de
sensibilisation à la protection de l'environnement et au développement durable;

Président

Secrétaire

CONSIDÉRANT que l'organisme GARDE a sollicité un appui de la commission scolaire dans la présentation de son projet;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Claude Béland PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie appuie le projet présenté par l'organisme GARDE au ministère de l'Environnement et de la Faune.

Adopté unanimement

Dépôt d'un résumé de correspondance reçue

RÉSOLUTION 63 0999 : Monsieur le commissaire Marc Dumont PROPOSE que soit déposé un résumé de la correspondance reçue en date des 2 et 7 septembre 1999, décrit sur le document 0999-05.

Adopté unanimement

En étant ensuite à la période de questions réservée à l'assistance, monsieur le président Jean-Yves Laforest invite les personnes à prendre la parole. Sur ce, monsieur Michel Bellemare souligne son insatisfaction concernant la tenue d'un huis clos du conseil des commissaires et demande des précisions sur la nature de ceux-ci. Le directeur général monsieur Jean Lavoie indique alors qu'il y a lieu de tenir un huis clos compte tenu des informations à être fournies aux commissaires et précise que toute décision sera prise en public.

Par la suite, monsieur Pierre Gélinas demande des explications concernant une lettre référant au cas d'un enfant souffrant de surdité. Le directeur des Services complémentaires monsieur Pierre Larose fournit alors les informations requises.

Poursuivant, madame Annie Martel, chargé du projet du Centre de la Petite Enfance Le Manège des tout-petits inc. explicite sa demande faite à la commission scolaire pour que cette dernière leur cède une partie de la cour de l'école Saint-Jean-Bosco de Grand-Mère. Monsieur le président Jean-Yves Laforest mentionne que cette demande est actuellement en étude et qu'une position sera prise sous peu.

La période de questions réservée à l'assistance est complétée par l'intervention de madame Pauline Nolet, coordonnatrice d'une maison communautaire, laquelle réfère à une demande présentée antérieurement pour une commandite sous forme de réduction de coût de loyer. Monsieur le président Jean-Yves Laforest mentionne que cette demande a été référée pour étude et recommandation au comité responsable de l'étude des demandes de commandites. Un suivi sera donné à ce dossier.

En étant après cela aux sujets relatifs à la direction générale, il est donné suite à une recommandation pour la nomination d'un responsable des services éducatifs aux EHDAA.

Président

Nomination d'un responsable des services éducatifs EHDAA

RÉSOLUTION 64 0999 :

CONSIDÉRANT, en référence à l'article 265 de la Loi sur l'instruction publique, que la commission scolaire nomme un responsable des Services éducatifs aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage;

CONSIDÉRANT que le directeur général recommande que le directeur des Services complémentaires assume les fonctions précitées;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Grégoire Rompré PROPOSE que le directeur des Services complémentaires, monsieur Pierre Larose, soit nommé responsable des Services éducatifs aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage;

QUE cette nomination soit applicable à compter du 1^{er} juillet 1999 et que la présente résolution remplace, de ce fait, la résolution 171 1098.

Adopté unanimement

Consécutivement et sur invitation du directeur général, le personnel cadre fait rapport aux commissaires quant à la rentrée scolaire 1999-2000.

Poursuivant, le directeur général monsieur Jean Lavoie informe les commissaires des démarches effectuées concernant le dossier de logement à Parent. Monsieur Jean-Guy Trépanier est également invité à fournir des informations complémentaires.

Dans un autre ordre d'idées, il est procédé à l'engagement d'une agente d'administration.

Engagement d'une agente d'administration à temps plein

RÉSOLUTION 65 0999 :

CONSIDÉRANT, que la Commission scolaire de l'Énergie a décidé de créer un poste d'agent d'administration à temps plein;

CONSIDÉRANT, par suite, que la Commission scolaire de l'Énergie a procédé à l'affichage du poste ici concerné;

CONSIDÉRANT, au terme de la période d'affichage, que le comité de sélection a soumis une recommandation à l'effet de retenir la candidature de madame Johanne Lafontaine;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Grégoire Rompré PROPOSE que madame Johanne Lafontaine soit engagée au poste régulier à temps plein d'agente d'administration;

Président

Secrétaire

QUE cet engagement soit effectif à compter du 8 septembre 1999;

QU' il demeure entendu, en conformité avec la politique de gestion applicable aux administrateurs, que cet engagement est assujéti à une période de probation d'une (1) année;

QUE finalement, l'affectation de madame Johanne Lafontaine soit au Carrefour Formation Mauricie.

Adopté unanimement

Par la suite, et en référence aux sujets relatifs aux Services complémentaires, une résolution est adoptée afin d'autoriser l'implantation d'un service de garde en milieu scolaire, et ce, après les explications fournies par monsieur Pierre Larose.

Implantation d'un service de garde en milieu scolaire à l'école Marie-Médiatrice

RÉSOLUTION 66 0999 :

CONSIDÉRANT la demande du conseil d'établissement de l'école Marie-Médiatrice à La Tuque à l'effet d'implanter un service de garde à l'école;

CONSIDÉRANT que cette demande est appuyée comme il se doit d'un sondage démontrant un nombre d'inscriptions potentielles répondant aux normes exigées pour l'implantation d'un tel service;

CONSIDÉRANT que la Loi sur l'instruction publique fait obligation à la commission scolaire d'assurer les services de garde pour les élèves du préscolaire et du primaire lorsque les besoins le justifient;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Nicole B. Girard PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie implante un service de garde à l'école Marie-Médiatrice à La Tuque à compter de la rentrée scolaire 1999.

Adopté unanimement

Les commissaires considèrent ensuite les sujets relatifs aux Services des ressources humaines. Après avoir reçu des informations de monsieur Denis Émond, les résolutions ci-après décrites sont successivement adoptées.

Président

Secrétaire

Ouverture d'un poste à 25 heures/semaine d'un préposé aux élèves handicapés

RÉSOLUTION 67 0999 :

Madame la commissaire Diane Samson PROPOSE l'ouverture du poste suivant :

- Préposé aux élèves handicapés :

- un poste à 25 heures/semaine à caractère saisonnier à l'école secondaire Val-Mauricie de Shawinigan-Sud.

Adopté unanimement

Projet d'entente à la liste de priorité d'emploi pour le personnel enseignant

RÉSOLUTION 68 0999 :

Monsieur le commissaire Maurice Poudrier PROPOSE d'accepter le projet d'entente classé sous le document 0999-06 et relatif à la liste de priorité d'emploi pour le personnel enseignant;

QUE le président et le directeur général soient autorisés à signer ladite entente pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

Projet d'entente relatif au transfert de personnel enseignant

RÉSOLUTION 69 0999 :

La commissaire représentante du comité de parents madame Louise Piché PROPOSE d'accepter le projet d'entente classé sous le document 0999-07 et relatif au transfert de madame Marcelle Toy et de madame Nicole Déry, enseignantes;

QUE le président et le directeur général soient autorisés à signer ladite entente pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

Congé sabbatique à traitement différé

RÉSOLUTION 70 0999 :

Monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE d'accorder à la personne dont le nom suit, un congé

sabbatique à traitement différé :

- Michel Tardif

Début : 1999.07.01

Fin : 2005.06.30

Congé : ½ année du 2000.02.04 au 2000.06.30

Adopté unanimement

Président

Secrétaire

Engagements

RÉSOLUTION 71 0999 :

Monsieur le commissaire Grégoire Rompré PROPOSE d'accepter l'engagement à compter du 25 août 1999 des personnes dont les noms suivent, le tout étant conditionnel à l'acceptation par la direction régionale du ministère de l'Éducation du présent mode de comblement de poste et à l'application des dispositions de l'entente collective actuellement en vigueur :

Précolaire et primaire

Madame Nicole Bournival	École Saint-Joseph, Shawinigan Champ 02, préscolaire
Madame Thérèse Bureau	École de la Passerelle, Notre-Dame-de-Montauban Champ 02, préscolaire
Madame Caroline Lemay	École Saint-Joseph, Shawinigan Champ 03, régulier
Madame Nathalie Roy	École Saint-Ephrem, La Tuque Champ 03, régulier

Secondaire

Madame Charlotte Bérubé	École secondaire Champagnat, La Tuque Champ 01, diff. graves d'apprentissage
Madame Micheline Bellemare	École secondaire Paul-Le Jeune, Saint-Tite Champ 08, anglais

Adopté unanimement

Engagements

RÉSOLUTION 72 0999 :

Madame la commissaire Marie-Josée Bergeron PROPOSE d'accepter l'engagement à compter du 25 août 1999 des personnes dont les noms suivent, le tout étant conditionnel à l'acceptation par la direction régionale du ministère de l'Éducation du présent mode de comblement de poste et à l'application des dispositions de l'entente collective actuellement en vigueur :

Primaire

Madame Julie Francoeur	École Notre-Dame-de-l'Assomption, Parent Champ 03, régulier
Madame Isabelle Gauvin	École Notre-Dame-des-Neiges, Lac Édouard Champ 03, régulier
Madame Nathalie Bureau	Spécialiste au primaire Champ 04, anglais

Adopté unanimement

Président

Secrétaire

Rappel des surplus
d'affectation de
personnel
enseignant

RÉSOLUTION 73 0999 :

Monsieur le commissaire René Gélinas PROPOSE
le rappel des surplus d'affectation des personnes dont

les noms suivent :

Secondaire

Monsieur Bertrand Duquette

École secondaire des Chutes, Shawinigan
Champ 16, Init. à la technologie

Monsieur Claude Lessard

École secondaire Champagnat, La Tuque
Champ 01, alternance travail-études

Adopté unanimement

Engagement

RÉSOLUTION 74 0999 :

Madame la commissaire Carole Boisclair PROPOSE

l'engagement de monsieur Jean-Yves Dugas comme
technicien en informatique à 35 heures/semaine aux Services de l'informatique, à compter
du 13 septembre 1999, conditionnellement à l'acceptation par la direction régionale du
ministère de l'Éducation du présent mode de comblement de poste et à l'application des
dispositions de l'entente collective actuellement en vigueur.

Adopté unanimement

À ce moment-ci, il est procédé à une modification de l'ordre du jour.

Modification à
l'ordre du jour

RÉSOLUTION 75 0999 :

Monsieur le commissaire Jean-Yves Laforest

PROPOSE que l'ordre du jour de la présente séance
soit modifié en considérant l'article 12.1 après l'article 12.3 et également après les articles
5.2 et 8.2 de l'ordre du jour.

Adopté unanimement

Dans un autre ordre d'idées, les commissaires prennent connaissance d'une demande de
mainlevée d'une condition d'exclusivité prévue à un contrat. La résolution ci-après décrite
est adoptée concernant ce dossier.

Président

RÉSOLUTION 76 0999 :

CONSIDÉRANT que le 23 septembre 1981, la Ville de Shawinigan a acquis de la Commission scolaire de Shawinigan les lots 614-125, 614-P.45 et 197-P.162 du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Flore, contrat signé devant Me Jean Robert Désaulniers et enregistré à Shawinigan sous le numéro 99462;

CONSIDÉRANT que, dans ce contrat figure, entre autres, une condition à l'effet que le terrain vendu pour le prix d'un dollar (1,00 \$) doit servir exclusivement à des fins publiques et communautaires sans buts lucratifs;

CONSIDÉRANT qu'il est également prévu qu'à défaut du respect de la condition précitée que la commission scolaire a le privilège de reprendre l'immeuble ici concerné;

CONSIDÉRANT, par ailleurs, que la Ville de Shawinigan a présenté une demande afin que la commission scolaire lui donne mainlevée de cette condition d'exclusivité d'usage à des fins publiques et communautaires sans buts lucratifs;

CONSIDÉRANT, après vérification auprès de la Ville de Shawinigan, qu'il s'avère que cette demande de mainlevée est faite dans le but d'une vente éventuelle du terrain pour des fins de construction domiciliaire;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE que soit autorisée une mainlevée de la condition d'exclusivité d'usage à des fins publiques et communautaires sans buts lucratifs figurant dans le contrat de vente signé devant Me Jean Robert Désaulniers et enregistré à Shawinigan sous le numéro 99462;

QUE toutefois, cette autorisation de mainlevée soit conditionnelle à ce qu'il y ait vente par la Ville de Shawinigan du terrain ici concerné et que les produits de la vente soient totalement versés à la Commission scolaire de l'Énergie, étant entendu que ladite vente ne pourra avoir lieu en deçà de la valeur marchande sans le consentement de la Commission scolaire de l'Énergie;

QUE, par suite, le président monsieur Jean-Yves Laforest et le directeur général monsieur Jean Lavoie soient autorisés à signer pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie tout document ou acte requis dans le cadre de ce dossier.

Adopté unanimement

Considération est après faite des sujets relatifs aux Services des ressources matérielles. Suite aux informations fournies par monsieur Jean-Guy Trépanier, les résolutions ci-après décrites sont adoptées.

Président

Secrétaire

Vente de capital-
action de l'entre-
prise Les Autobus
Boisvert inc.

RÉSOLUTION 77 0999 :

CONSIDÉRANT que monsieur Raymond Veillette de l'entreprise Les Autobus Boisvert inc. a l'intention de céder 85 % de son capital-action à madame Lauriette Veillette de la même entreprise pour le contrat numéro 160;

CONSIDÉRANT que l'entreprise Les Autobus Boisvert inc. est un transporteur sous contrat avec la Commission scolaire de l'Énergie;

CONSIDÉRANT, en référence au contrat de transport exclusif, qu'il est prévu que tout changement dans le contrôle majoritaire du capital-action d'un transporteur incorporé doit être préalablement autorisé, par écrit, par la commission scolaire (réf. : article 44);

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Nicole Périgny PROPOSE que monsieur Raymond Veillette, de l'entreprise Les Autobus Boisvert inc. soit autorisé à céder 85% de son capital-action à madame Lauriette Veillette des Autobus Boisvert inc. pour le contrat de transport numéro 160.

Adopté unanimement

Indexation du
contrat de
transport

RÉSOLUTION 78 0999 :

CONSIDÉRANT, en référence à la résolution 39 0798, qu'une entente de principe est intervenue le 2 juillet 1998 entre les transporteurs en transport et la Commission scolaire de l'Énergie pour les cinq prochaines années (1^{er} juillet 1998 au 30 juin 2003);

CONSIDÉRANT, en référence à la résolution 375 0199 que la Commission scolaire de l'Énergie a mandaté messieurs Jean-Yves Laforest, président et monsieur Jean Lavoie, directeur général pour signer pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie les contrats de transport scolaire;

CONSIDÉRANT, que le texte de la clause 25 du contrat tient compte de IPC alors qu'il a été entendu de payer à l'entreprise de transport pour les années scolaires subséquentes à l'année 1998-1999 la somme globale de l'année antérieure majorée par l'application de l'indexation de contrats décrétée par le MEQ;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Marc Dumont PROPOSE que la clause 25 du contrat soit modifiée pour que soit indexée la somme globale du contrat de transport par le taux de 1,6 % tel que décrété par le MEQ pour l'année scolaire 1999-2000.

Adopté unanimement

Il est convenu à ce moment-ci de reporter l'article 9.3 « Tarification pour les transports spéciaux » à l'ordre du jour de la prochaine séance.

Président

Secrétaire

En étant ensuite aux sujets relatifs aux commissaires, madame Nicole B. Girard demande la confection d'un calendrier des consultations 1999-2000. Il sera donné suite à cette demande.

Poursuivant, madame Nicole B. Girard s'enquiert de la capacité des autobus au secondaire pour le secteur du Lac-à-la-Tortue. Il est alors convenu que des vérifications seront faites à ce sujet par les Services des ressources matérielles.

Monsieur le commissaire Steve Martin arrive à ce moment-ci.

À 21 h 20, il est procédé à une suspension de la séance.

Suspension de la
séance

RÉSOLUTION 79 0999 : Madame la commissaire Nicole B. Girard PROPOSE que la présente séance du conseil des commissaires soit suspendue pour une période de dix minutes.

Adopté unanimement

À 21 h 30, il est procédé à la réouverture de la séance.

Réouverture de la
séance

RÉSOLUTION 80 0999 : Monsieur le commissaire Serge Lafontaine PROPOSE que la séance du conseil des commissaires soit rouverte.

Adopté unanimement

Il est alors procédé, en conformité avec l'ordre du jour, à la tenue d'un huis clos.

Huis clos

RÉSOLUTION 81 0999 : Monsieur le commissaire Jean-Yves Laforest PROPOSE que soit décrété la tenue d'un huis clos de la présente séance du conseil des commissaires.

Adopté unanimement

À 22 h 25, il est procédé à la réouverture au public de la séance.

Réouverture de la
séance au public

RÉSOLUTION 82 0999 : Madame la commissaire Nicole B. Girard PROPOSE que la présente séance du conseil des commissaires soit rouverte au public.

Adopté unanimement

Président

Secrétaire

Les membres du conseil des commissaires considèrent une demande de reclassification d'un membre du personnel cadre et une résolution est adoptée sur ce dossier.

Reclassification
d'un membre du
personnel cadre

RÉSOLUTION 83 0999 :

CONSIDÉRANT qu'un membre du personnel cadre a présenté une demande de reclassification;

CONSIDÉRANT, après analyse des tâches et des responsabilités de cette personne, que la direction générale recommande un changement de niveau d'emploi;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Marc Dumont PROPOSE que madame Michelle Twyman Petitclerc soit affectée à un niveau d'emploi de régisseur, plus particulièrement à un poste d'adjointe administrative;

QUE cette affectation soit applicable au 1^{er} juillet 1999;

QU'il demeure entendu que le poste d'adjointe administrative remplace le poste d'agente d'administration aux Services des ressources financières.

Adopté unanimement

Il est après cela procédé au choix de soumissionnaires pour du matériel informatique.

Choix de
soumissionnaires
pour du matériel
informatique

RÉSOLUTION 84 0999 :

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie a demandé, sur invitation, des soumissions pour du matériel informatique;

CONSIDÉRANT, par suite de l'ouverture des soumissions que les Services de l'informatique recommande le choix de soumissionnaires ;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Maurice Poudrier PROPOSE que soient retenues les soumissions des soumissionnaires, et ce, tel que décrit au document 0999-08;

QUE par ailleurs et dans les cas où des soumissionnaires sont à égalité pour les prix, qu'il soit appliqué un partage équitable entre les soumissionnaires concernés tout en priorisant les fournisseurs locaux dans un premier temps et régionaux dans un deuxième temps.

Adopté unanimement

À ce moment-ci, il est procédé à une modification de l'ordre du jour.

Président

Modification à
l'ordre du jour

RÉSOLUTION 85 0999 : Monsieur le commissaire Jean-Yves Laforest
PROPOSE que l'ordre du jour de la présente séance
soit modifié en ajoutant l'article suivant :

12.4 Dossier – École de danse Transcendance

QUE cet article soit considéré avant l'article relatif au
dossier de la place de la religion à l'école.

Adopté unanimement

En référence au dossier de l'école de Transcendance, il est fait rapport aux commissaires
des discussions avec les représentants du conseil d'établissement de l'école Immaculée-
Conception concernant les revenus de location. Au terme de ces informations, la résolution
ci-après décrite est adoptée.

Renonciation des
revenus de
location

RÉSOLUTION 86 0999 : CONSIDÉRANT que l'école de danse Transcendance
loue des locaux à l'école Immaculée-Conception de
Shawinigan;

CONSIDÉRANT que dans les cas de location l'école
verse à la commission scolaire un montant équivalent à 20 % des revenus de location afin
de tenir compte des dépenses faites par la commission scolaire;

EN CONSÉQUENCE, la commissaire représentante du
comité de parents madame Louise Piché PROPOSE que la Commission scolaire de
l'Énergie renonce à la récupération de l'école Immaculée-Conception du montant
équivalent à 20 % des revenus de location dans le cas de la location des locaux à l'école de
danse Transcendance;

QU' il demeure entendu que cette renonciation est
considérée comme un cas particulier compte tenu de la nature du dossier en cause.

Adopté unanimement

Poursuivant, les commissaires considèrent ensuite le dossier de la place de la religion à
l'école. S'ensuivent des échanges aux termes desquels, la position de la Commission
scolaire de l'Énergie est adoptée.

Président

Secrétaire

Position de la Cs
Énergie face au
dossier Place de la
religion à l'école

RÉSOLUTION 87 0999 :

l'école;

CONSIDÉRANT que le gouvernement tiendra une
commission parlementaire sur la place de la religion à

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de
l'Énergie a mis sur pied un comité d'étude dans le cadre d'une démarche de réflexion et de
consultation avec les milieux (parents et conseils d'établissement) sur ce dossier;

CONSIDÉRANT que le comité d'étude a soumis au
conseil des commissaires les résultats de ses travaux;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Nicole
B. Girard PROPOSE que la position de la Commission scolaire de l'Énergie sur le dossier
de la place de la religion à l'école soit, telle que plus amplement exprimée au document
0999-09, à l'effet d'être en dissidence avec chacune des recommandations du Rapport
Proulx, étant entendu que la commission scolaire considère que la religion a une place
importante au sein de l'école et que c'est à chaque milieu de décider de l'orientation
confessionnelle de l'école;

QUE, par ailleurs, cette position de la commission
scolaire soit transmise à la commission parlementaire sur la place de la religion à l'école et
que la population soit informée.

Adopté unanimement

À 23 h 23, il est procédé à la clôture de la séance.

Clôture de la
séance

RÉSOLUTION 88 0999 :

Monsieur le commissaire Jean-Yves Laforest
PROPOSE que soit déclarée close la présente séance
du conseil des commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

PRÉSIDENT

SECRÉTAIRE

Président

Secrétaire